

Déchets de haute activité. Commentaires sur le PNGMDR. JL Tison. Avis favorable, bien sûr, pour un stockage géologique. Pour quels déchets et quand ? C'est la question de fond. Il faut en effet prendre en compte le nouveau monde dans lequel nous sommes entrés depuis début 2022 :

Le PNGMDR actuel s'inscrit dans un monde ancien où presque tout a été fait depuis 25 ans en France pour arrêter le nucléaire au plus tôt : Arrêt de Superphénix, Stockage des déchets au plus vite, fermeture accélérée des réacteurs, arrêt d'Astrid, tentative de classer comme déchet l'Uranium appauvri, etc... Le PNGMDR présenté est en cohérence avec ces décisions d'un autre monde et d'une autre époque.

Le lancement d'un nouveau parc nucléaire (fission) annoncé en février 2022 engage en effet le pays pour au minima les 100/150 années à venir. Le « Plan », comme il se doit, a pour mission de prendre en compte cette nouvelle réalité. Cela n'a pas pu être possible dans la version du PNGMDR actuel.

Quelques pistes à considérer:

Il n'y aura pas plusieurs sites de stockage géologique profond en France, ce sera Bure pour lequel la faisabilité a été établie.

Les déchets en décroissance thermique sont bien gérés en surface/subsurface. Les stocker en profondeur le plus tard possible comporte de nombreux avantages techniques.

Une installation souterraine a une durée de vie limitée (couts associés, pérennité technique, etc..) ; dans ce contexte, il vaut mieux avoir une bonne idée de la fin du nucléaire fission avant d'envisager d'ouvrir l'installation souterraine de stockage.

Après ces considérations ci-dessus :

Bure ne peut pas se limiter à accueillir les déchets vitrifiés du parc actuel (+ EPR Flamanville), comme la loi de 2006 (ancien monde) l'impose aujourd'hui. Il est important de connaître la capacité d'accueil du site de Bure en prenant en compte les différents paramètres (temps de décroissance thermique, devenir de l'américium, etc..) ; elle dimensionnera éventuellement également la taille du futur parc nucléaire. Avant de lancer un nouveau parc, il paraît nécessaire aujourd'hui en effet d'indiquer où iront les déchets produits. Il s'agit d'une demande tout à fait légitime.

Dans ce nouveau contexte, le projet « Cigeo » (limité aujourd'hui aux déchets du parc actuel(+ EPR de Flamanville) a besoin d'être refondé , repensé et élargi : planning, capacité, temps d'entreposage préalable, durée de vie des installations souterraines, déchets à stocker, etc.... La politique passée visant à faire le stockage à Bure au plus tôt, pour en finir au plus vite avec le nucléaire, n'est plus en effet adaptée aux décisions prises en ce début d'année 2022. Si elle devait être maintenue, elle risquerait de compromettre la capacité d'accueil du site (on est contraint d'espacer les déchets à cause de la contrainte thermique en stockant tôt) ; elle obligerait également à maintenir ouverte une installation souterraine pendant de nombreux siècles, ce qui représente un véritable pari sur le site et sa sûreté. N'oublions pas non plus que le site de stockage devra également accueillir outre les déchets du nouveau parc tous les déchets de fin d'activité nucléaire fission (combustibles usés non triés/conditionnés, déchets des usines de tri/ conditionnement de La Hague du combustible usé etc...). Tous ces éléments indiquent qu'il semble prématuré d'initier une installation souterraine dès maintenant. La phase de stockage des déchets en formation géologique pourra être initiée seulement lorsque nous aurons une idée précise de la fin du nucléaire fission, ce qui paraît aujourd'hui une perspective bien éloignée.

JL TISON juin 2022